



**Date de convocation :**  
**02 Juillet 2018**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 7.2

**Achat de jeux extérieurs et  
sols amortissants pour école  
maternelle  
Demande d'aide au Conseil  
départemental**

L'an **deux mille dix-huit** et le **neuf juillet**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents** : M. RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. AMOUROUX (Proc.), LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC

**Absente** : Mme TONELLO.

**Absent excusé** : M. RIVIERE (Proc. à M. AMOUROUX).

Monsieur Rameau Roger est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de compléter l'aire de jeux dans le petit jardin de l'école maternelle.

Un devis a été demandé à l'entreprise **KASO OCCITANIE**, ZA des Dusardes, 82410 SAINT-ÉTIENNE-DE-TULMONT. Le montant s'élève à **neuf mille sept cent soixante-neuf euros** (9 769.00 €) HT. Cette proposition comprend l'achat de jeux et sols amortissants.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents,

- d'accepter le devis de l'Entreprise **KASO OCCITANIE**, ZA des Dusardes, 82410 SAINT-ÉTIENNE-DE-TULMONT dont le montant s'élève à **neuf mille sept cent soixante-neuf euros** (9 769.00 €) HT, soit **onze mille sept cent vingt-deux euros quatre-vingt centimes** (11 722.80 €) TTC ;
- de demander de l'aide du Conseil Départemental
- d'imputer la dépense à l'article 2188, section d'investissement du Budget Communal 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **12 juillet 2018**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **12 juillet 2018**

